

20 Octobre 2025

Expéditeur : Boîte aux lettres de Métiers spécialisés Ontario ou du ministère

Objet : **Avis aux agences de formation – Nouvelle fonction de préférences en matière de scolarité**

Que se passe-t-il?

À compter du 16 octobre 2025, le portail Métiers spécialisés Ontario (MSO) a lancé une nouvelle fonction de préférences en matière de scolarité. Les apprenties et apprentis doivent maintenant sélectionner leurs préférences en matière de scolarité pendant le processus d'inscription dans le portail. Cela comprend le choix de l'agence de formation, du campus et du mode de formation (à temps plein, à temps partiel ou virtuel).

Les apprenties et apprentis actuels ayant un compte dans le portail pourront également ajouter ou mettre à jour une préférence en matière de scolarité.

Cette amélioration vise à améliorer le libre-service pour les clients, à réduire les retards administratifs et à assurer un flux de données exact entre les systèmes.

Qu'est-ce que cela signifie pour les agences de formation?

- La mise en œuvre des préférences en matière de scolarité dans le portail MSO n'a aucune incidence sur le processus d'établissement des horaires soumis à des restrictions des agences de formation. Les agences de formation doivent continuer de collaborer avec les bureaux de leur région en ce qui concerne le processus d'établissement manuel des horaires pour les classes soumises à des restrictions.
- Le ministère continuera de travailler avec les agences de formation pour établir l'horaire des cours et présenter des offres. Votre rôle consiste toujours à offrir de la

formation en classe et à tenir à jour des renseignements exacts sur les programmes et les campus dans le SIEO-APPR.

- MSO administrera la fonction des préférences en matière de scolarité et gérera les demandes de renseignements des clients liées à ce processus.

Mesures à prendre :

Veuillez aviser les apprenties et apprentis qui n'ont pas encore entré leurs préférences en matière de scolarité d'ouvrir une session dans le portail MSO et de les soumettre dès que possible. Cela permettra d'établir les horaires en temps opportun et permettra une meilleure coordination avec les marraines et parrains et les établissements de formation.

Où puis-je trouver plus de renseignements?

Consultez le site [Web de MSO](#) pour obtenir des mises à jour et des ressources.